



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
COTE D'OR

Date de convocation :

10/02/2026

Date d'affichage :

10/02/2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260218-09\_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

**Séance du 18 février 2026**

Délibération n°009 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chivres (1 rue de la mairie 21250), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 39

pouvoirs : 8

votants : 47

**Délégués Titulaires Présents :**

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis M. DUBIEF Jack

**Délégués Titulaires absents représentés :**

Brazey en Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Saint Usage	M. MATHELIN Jean	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Samerey	M. GAUTHERON Anthony	Pouvoir à M. BRIOT Etienne
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 021-242101509-20260218-09\_2026-DE

	Mme GEOFFROY-DUPIN Géraldine	
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne

#### Délégués titulaires absents excusés :

Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line
Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

#### Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Broin	M. JOINIE Marc
Charrey-sur-Saône	M. COLOMBET Sébastien
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

### FISCALITE – Vote des taux de fiscalité directe locale 2026.

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B,

Vu les lois de finances successives de 2021 à 2026 et notamment l'impact de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),

Considérant la délibération n°02-2026 du 21 janvier 2026 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

Considérant la délibération n°59-2025 du 17 septembre 2025 approuvant les nouveaux montants de base minimums de cotisation foncières des entreprises (CFE) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant la délibération précédente du 18 février 2026 portant sur les opérations d'équipement individualisées et opérations non individualisées en opération à inscrire au budget primitif 2026,

Considérant que la Communauté de communes Rives de Saône entend poursuivre son programme d'équipements publics auprès de la population et considérant la nécessité de maintenir en état de bon fonctionnement et de mise en conformité les différentes structures communautaires par des investissements,

Considérant la disparition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, et par voie de conséquence le pouvoir de taux sur cet impôt,

Considérant la hausse des résultats cumulés, de fonctionnement et d'investissement 2025,

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2026 comme suit :

Impôts	2022	2023	2024	2025	2026
TFB	2,44	2,68	2,81	2,88	2,88
		+ 0,24	+ 0,13	+ 0,07	0,00
		+ 9,8%	+ 4,9%	+ 2,5%	0,00%
TFNB	2,98	3,28	3,44	3,53	3,53
		+ 0,3	+ 0,16	+ 0,09	0,00
		+ 10,1%	+ 4,9%	+ 2,6%	0,00%
TH	9,55	10,51	11,04	11,32	11,32
		+ 0,96	+ 0,53	+ 0,28	0,00
		+ 10,1%	+ 5%	+ 2,5%	0,00%
CFE	22,9	24,61	25,84	26,49	26,49
		+ 1,71	+ 1,23	+ 0,65	0,00
		+ 7,5%	+ 5%	+ 2,5%	0,00%

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

Berger  
Levrault

Les délégués communautaires fixent les taux de fiscalité directe locale pour 2026  
comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,88 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,53 %,
- Taxe d'habitation additionnelle : 11,32 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,49 %.

Vote à main levée :

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

Pour copie conforme,  
Le Président, Sébastien DELACOUR

